



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 39

Réunion du Mardi 30 Juin 2026 à 15 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présent : BONNET Philippe

Présents en visioconférence : CECROPS Géraldine, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre, TORTAY Michel

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION des PROCES VERBAUX :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 17 Juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

3 – FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES :

- U13 Départemental 3 Poule C – 55345771 – LA RICHE RACING 2 c/ TOURS SUD AS 2 du 06/06/2026

- U11 Niveau 1 Poule A
 - 55346408 – UNION FOOT TOURAINE 2 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1 du 21/03/2026
 - 55346412 – ST CYR/LOIRE EB 3 c/ UNION FOOT TOURAINE 1 du 21/03/2026
 - 55346413 – ST CYR/LOIRE EB 2 c/ UNON FOOT TOURAINE 2 du 28/03/2026
 - 55346416 – UNON FOOT TOURAINE 1 c/ CHAMBRAY FC 1 du 28/03/2026
 - 55346418 – CHAMBRAY FC 1 c/ LA RICHE RACING 1 du 09/04/2026
 - 55346423 – LA RICHE RACING 1 c/ UNION FOOT TOURAINE 1 du 03/06/2026
 - 55346424 – CHAMBRAY FC 1 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1 du 10/06/2026
- U11 Niveau 1 Poule B – 55346583 – UNION FOOT TOURAINE 3 c/ LA RICHE RACING 2 du 06/06/2026
- U11 Niveau 2 Poule B – 55351015 – UNION FOOT TOURAINE 6 c/ PAYS LANGEAISIEEN FC 1 du 03/06/2026
- U11 Niveau 4 Poule A – 55347107 – ST CYR/LOIRE FEM. 6 c/ NOUZILLY ST LAURENT Ent. 2 du 06/06/2026

- **U11 Niveau 4 Poule D – 55347343 – UNON FOOT TOURAINE FEM. 8 c/ LOCHES AC 2 du 14/03/2026**
- **U11 Niveau 4 Poule E – 55347371 – SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 2 c/ ST BENOIT HUISMES F. 1 du 28/03/2026**
- **U11 Niveau 4 Poule E – 55347383 – SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 2 c/ JOUE PORTUGAIS US 2 du 06/06/2026**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

Article 12 – en cas de non-utilisation de la feuille de match informatisée :

Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale(s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues. - Le club recevant la fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).

En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.

- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

En tout état de cause, il faut envoyer la feuille de match :

- 1ère phase JEUNES : **avant le 31 décembre de la saison en cours**
- 2ème phase JEUNES et CHAMPIONNAT SENIORS : **avant le 15 juin de la saison en cours**

Considérant les matchs ci-dessus pour lesquels le secrétariat du District n'a jamais reçu à ce jour de FMI ou feuille de match papier après plusieurs courriels de relance :

Considérant les dispositions de l'Article 12 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

« - Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

En tout état de cause, il faut envoyer la feuille de match :

- 1ère phase JEUNES : **avant le 31 décembre de la saison en cours**
- 2ème phase JEUNES et CHAMPIONNAT SENIORS : **avant le 15 juin de la saison en cours** »

Considérant que le délai maximum est dépassé, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité :

- **U13 Départemental 3 Poule C du 06/06/2026 – 55345771 – LA RICHE RACING 2 (0 but /- 1 point pénalité) c/ TOURS SUD AS 2 (3 buts /3 points)**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 65 €. au club LA RICHE RACING pour match perdu par pénalité pour feuille de match non parvenue avant le 15 juin de la saison en cours.**

De plus, la Commission décide d'infliger une amende aux clubs suivants pour non-envoi d'un document demandé par une commission :

- **UNION FOOT TOURAINE (5 FMI U11 non reçues x 40 euros) = 200 euros**
- **ST CYR/LOIRE EB (3 FMI U11 non reçues x 40 euros) = 120 euros**
- **CHAMBRAY FC (2 FMI U11 non reçues x 40 euros) = 80 euros**
- **LA RICHE RACING (1 FMI U11 non reçues x 40 euros) = 40 euros**
- **SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT (2 FMI U11 non reçues x 40 euros) = 80 euros**

4 – DOSSIERS EN INSTANCE - COMMISSION DE DISCIPLINE :

La Commission prend note des décisions (retraits de points et sanctions) et du procès-verbal en date du 25 juin 2026 de la Commission de Discipline concernant les rencontres suivantes :

- Départemental 3 Poule A – MONTS AS 3 c/ FERRIERE BEAULIEU 1 du 31/05/2026
- Départemental 3 Poule B - STE CATHERINE DE FIERBOIS 1 c/ PORTS NOUATRE US 1 du 12/04/2026

5 – BONUS FAIR-PLAY

La Commission rappelle qu'un nouveau détail des points « Bonus » liés au Fair-Play a été réalisé à la date du 26 juin 2026 pour les clubs évoluant en D1, D2 et D3.

Ces classements ont été publiés sur le site internet du District le 26.06.2026 (voir annexe 1).

Les classements des championnats D1, D2 et D3 sont mis à jour avec les points bonus à ce jour sous réserve des dossiers disciplinaires en cours et des éventuels recours pouvant intervenir.

5 – CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS 2025/2026 :

La Commission prononce l'homologation des dernières rencontres des championnats départementaux de la saison 2025/2026 sauf instances en cours concernant certaines d'elles-elles.

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements, **sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves,** les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

Pour rappel, **l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage réglementairement.**

Afin de permettre aux clubs de s'engager dans les championnats 2026/2027 avec le logiciel Footclubs **pour le 15 juillet 2026,** veuillez trouver, ci-dessous, les classements des championnats départementaux au 30 juin 2026 par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau de montées et descentes des championnats départementaux à l'issue de la saison 2025/2026 :

Cas référencé : 0 rétrogradation des équipes de l'Indre et Loire du championnat R3 (au 30 juin 2026)

Rappel l'Article 17 des RG de Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts :

« L'accession et la descente seront automatiques dans tous les championnats, dans les conditions définies par les règlements particuliers des championnats concernés et à concurrence d'une accession et une relégation au moins par poule, sauf réserves ci-dessous :

1 - en aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même série

2 - en aucun cas, sauf en catégorie de Jeunes (U12 à U19 inclus), une équipe ne pourra accéder à la série supérieure la saison où l'équipe représentative de son club dans cette série supérieure aura perdu sa qualification

3 - lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une série où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement. Dans cette éventualité, il sera fait appel, afin de compléter cette série, à un club réglementairement relégué dudit championnat, avec application du coefficient du Fair-play (Cf. article 6.II 5 ci-avant) de la Ligue ou du District concerné.

4 - lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

5 - un club dont l'équipe participe au championnat Départemental 1 ne sera pas autorisé à accéder au championnat Régional 3 s'il en obtient sportivement le droit si :

- il n'a pas engagé au moins une équipe de jeunes à 11 et une équipe de jeunes à 8 ou à 5 en catégorie Football Animation,

- l'équipe à 11 qu'il a engagée n'a pas participé à son championnat jusqu'à son terme (pas de forfait général pour l'équipe concernée)

6 – Dans tous les championnats organisés par la Ligue et ses six districts, les équipes occupant la même place dans des poules différentes seront départagées comme suit :

- 1^{er} critère : Coefficient du Fair-Play (Cf. article 6.II 5 ci-avant)
- 2^e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité)
- 3^e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 4^e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 5^e critère : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fait par tirage au sort.

Rappel de l'Article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » :

- Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (excepté le dernier au classement) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.



DEPARTEMENTAL 1

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement dures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

La Commission :

- Considérant que l'équipe **MONTAS 2** occupant la 2^{ème} place ne peut être affecté au championnat de Régional 3 ayant déjà l'équipe 1 en Championnat Régional 3 pour la saison 2026-2027 (Art. 17.1 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts)
- Considérant le classement du Championnat Départemental 1 et l'Article 17.4 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts
- Considérant que l'équipe **LOCHES AC 1** occupe la 3^{ème} place au classement de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de la montée en Régional 3 pour la saison 2026/2027 de l'équipe **LOCHES AC 1** en application de l'article 17.4 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.

DEPARTEMENTAL 1			
Cl	Equipe	Pts	Jo
1	BOURGUEIL ES 1	44	20
2	MONTAS 2	42	20
3	LOCHES A.C. 1	42	20
4	LA RICHE RACING 1	38	20
5	F.C. VAL DE BRENNE 1	29	20
6	UNION FOOT TOURAINE 3	28	20
7	AZAY CHEILLE SC 2	28	20
8	ALERTE S. DE FONDETTES 1	22	20
9	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 1	21	20
10	U.S. ST PIERRE DES CORPS 1	15	20
11	DESCARTES SG 1	15	20
12	CHAMBRAY F.C. 2	0	FG

Accession(s) sportive(s)

Maintiens sportifs

Descente(s) sportive(s)

Repêchage

Descentes R3 : 0 équipe du 37

2 montées

2 descentes



DEPARTEMENTAL 2 – EC CONSULTING



sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

La Commission :

- Considérant les équipes classées 2^{ème} de ce niveau de compétition,
- Considérant que l'équipe **F.C. GATINE CHOISILLES 1** occupe la 1^{ère} place au classement du Fair Play des équipes classées 2^{ème} de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de la montée en Départemental 1 pour la saison 2026/2027 de l'équipe **FC GATINE CHOISILLES 1** en application de l'article 17.6 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A				
Cl	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	ACP TOURS 2	45	18	
2	F.C.GATINE CHOISILLES 1	42	18	-22
3	MONNAIE US 2	40	18	
4	LUYNES AS 1	35	18	
5	US RENAUDINE 1	26	18	
6	A.C. AMBOISE 2	22	18	
7	SAINT MARTIN LE BEAU 1	22	18	
8	NOTRE DAME D'OE 1	19	18	
9	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY 1	15	18	
10	SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 1	9	18	

Accession(s) sportive(s)

Maintiens sportifs

Descente(s) sportive(s)

Repêchage

4 montées

6 descentes

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B				
Cl	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	F. CHOISILLE LA MEMBROLLE METTRAY 1	39	18	
2	ET.S. VAL DE VEUDE 1	36	18	-47
3	USLB LIGNIERES-BREHEMONT 1	30	18	
4	F.A. ST SYMPHORIEN 1	28	18	
5	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES 1	27	18	
6	FC PAYS LANGEAIS 1	27	18	
7	C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1	26	18	
8	AVOINE O. CHINON CINAIS 3	26	18	
9	LA RICHE RACING 2	25	18	
10	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL 1	7	18	

DEPARTEMENTAL 2 - POULE C				
Cl	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	STE MAURE MAILLE FC 1	42	18	
2	ST AVERTIN SP. 1	35	18	-32
3	F.C. VAL DE CHER 37 1	30	18	
4	CHARGE ES 1	25	18	
5	F.C. ETOILE VERTE 1	25	18	
6	TOURS OLYMPIC 1	23	18	
7	U.S. PORTUGAISE DE JOUE 2	23	18	
8	AZAY CHEILLE SC 3	22	18	
9	LOCHES A.C. 2	22	18	
10	FC MONTLOUIS 3	20	18	



DEPARTEMENTAL 3

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement
ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

La Commission :

- Considérant les descentes automatiques des équipes LA RICHE RACING 3 et VERETZ-AZAY-LARCAY 2 du fait des descentes sportives de la division supérieure des équipes LA RICHE RACING 2 et VERETZ-AZAY-LARCAY 1 en application de l'article **l'Article 17.3 des RG de Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts** : « lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une série où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement. Dans cette éventualité, il sera fait appel, afin de compléter cette série, à un club réglementairement relégué dudit championnat, avec application du coefficient du Fair-play (Cf. article 6.II 5 ci-avant) de la Ligue ou du District concerné. »
- Considérant le classement du Championnat Départemental 3 2025/2026,
- Considérant les équipes de **US LOIRE ET VIGNES 1** et **FC LA CELLE-POUZAY** occupent la 1^{ère} place et 2^{ème} place relégables au Fair-play des équipes classées 9^{ème} de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de repêcher en Départemental 3 pour la saison 2026/2027 les clubs **U.S. LOIRE ET VIGNES** et **FC LA CELLE-POUZAY** en application de l'article 17.3 des RG de Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts

DEPARTEMENTAL 3 - POULE A				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	PAYS MONTRESOROIS FC 1	52	18	
2	ESVRES/INDRE AS 1	42	18	-32
3	MONTS AS 3	35	18	
4	ESVES SAINT SENOCH 1	29	18	
5	F.C. VAL DE CHER 37 2	25	18	
6	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY 2	23	18	
7	VILLEPERDUE SC 1	21	18	
8	RC VAL DE L'INDRE 1	18	18	
9	FERRIERE/BEAULIEU 1	15	18	-59
10	C.S. TOURANGEAU VEIGNE 2	11	18	

Accession(s) sportive(s)

Maintiens sportifs

Descente(s) sportive(s)

Repêchage

8 montées

10 descentes

DEPARTEMENTAL 3 - POULE B				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	R.C. VAL SUD TOURAINE 1	57	18	
2	A.F. BOUCHARDAIS 1	42	18	-52
3	LE RICHELAISS FOOT 2	37	18	
4	DESCARTES SG 2	29	18	
5	SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 1	23	18	
6	US YZEURES PREUILLY 2	20	18	
7	U.S. GRAND PRESSIGNY BARROU 1	19	18	
8	ET.S. VAL DE VEUDE 2	19	18	
9	FC LA CELLE / POUZAY 1	17	18	-30
10	U.S. PORTS-NOUATRE 1	6	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	BOURGUEIL ES 2	42	18	
2	PERNAY AMBILLOU US 1	41	18	-26
3	FC VERON 1	33	18	
4	OBEE FOOTBALL CLUB 1	32	18	
5	RACAN FC 1	32	18	
6	RICHE RACING 3	21	18	
7	FC PAYS LANGEAISIEEN 2	20	18	
8	SAINT ETIENNE DE CHIGNY F.C. 1	19	18	
9	AZAY CHEILLE SC 4	12	18	-48
10	BENAISS SC 1	5	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE D				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	ST PIERRE AUBRIERE 1	46	18	
2	TOURS DEPORTIVO ESPAGNOL 1	41	18	-22
3	MONNAIE US 3	37	18	
4	EB SAINT CYR SUR LOIRE 3	30	18	
5	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 2	29	18	
6	ACP TOURS 3	27	18	
7	FC2M LA MEMBROLLE METTRAY 2	19	18	
8	F.C. VAL DE BRENNE 2	19	18	
9	F.C. DU VAL DE CISSE 1	15	18	-44
10	TOURS ASPO 1	4	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE E				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	PTS FAIR PLAY au 26/06
1	F.C.GATINE CHOISILLES 2	44	18	
2	SAINT ANTOINE DU ROCHER 1	39	18	-36
3	NOUZILLY ST. LAURENT 1	38	18	
4	ES LA VILLE AUX DAMES 2	32	18	
5	AS TOURS SUD 1	29	18	
6	VILLEDOMER AS 1	23	18	
7	F.A. ST SYMPHORIEN T 2	21	18	
8	U.S. ST PIERRE DES CORPS 2	20	18	
9	U.S. LOIRE ET VIGNES 1	15	18	-28
10	US RENAUDINE 2	6	18	



DEPARTEMENTAL 4

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes règlementaires en application du règlement des championnats départementaux

La Commission :

- Considérant que les équipes LOCHES AC 3 et LA RICHE RACING 4 sont empêchées d'accéder du fait des descentes sportives de leurs équipes en championnat Départemental 3 et en application de l'article 17.4 des RG de Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts : « - lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder. »
- Considérant le classement du Championnat Départemental 4 et l'Article 17.4 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts
- Considérant que les équipes **PERRUSSON ESC 1** (poule A) et **CLERE LES PINS US 1** (poule E) occupent la 3^{ème} place au classement de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de la montée en Départemental 3 pour la saison 2026/2027 des équipes **PERRUSSON ESC 1** et **CLERE LES PINS US 1** en application de l'article 17.4 des RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.

DEPARTEMENTAL 4 - Poule A				
Cl't	Equipe	Pts	Jo	
1	R.C. VAL SUD TOURAINE 2	41	18	
2	LOCHES A.C. 3	36	18	
3	PERRUSSON ESC 1	36	18	
4	BERRY TOURAINE 1	33	18	
5	CHARNIZAY-SAINT FLOVIER 1	25	18	
6	ANTOGNY LE TILLAC US 1	23	18	
7	F.C. PAYS MONTRESOROIS 2	23	18	
8	VILLEPERDUE Entente 2	22	18	
9	RC VAL DE L'INDRE 2	8	18	
10	STE MAURE MAILLE FC 3	3	18	

Accession(s) sportive(s)
12 montées

DEPARTEMENTAL 4 - Poule B				
Cl	Equipe	Pts	Jo	
1	STE MAURE MAILLE FC 2	52	18	
2	CHAMPIGNY US 1	49	18	
3	LE RICHELAISS FOOT 3	33	18	
4	A.F. BOUCHARDAIS 2	32	18	
5	CROUZILLES FC 1	28	18	
6	ET.S. VAL DE VEUDE 3	20	18	
7	SEPMES-DRACHE US 1	17	18	
8	U.S. PORTS-NOUATRE 2	14	18	
9	LA CELLE-POUZAY ENT 2	12	18	
10	ANTOGNY LE TILLAC 2	2	18	

DEPARTEMENTAL 4 - Poule C				
Cl	Equipe	Pts	Jo	
1	BOURGUEIL ES 3	49	20	
2	F.C. CHOUZE S/LOIRE 1	45	20	
3	AVOINE O. CHINON CINAIS 4	42	20	
4	ASVL VALLEE DU LYS 1	30	20	
5	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES 2	29	20	
6	F.C. PAYS SAVIGNEEN 1	28	20	
7	INGRANDES SH 1	24	20	
8	FC PAYS LANGEAISIEEN 3	19	20	
9	USLB LIGNIERES BREHEMONT 2	17	20	
10	FC VERON 2	15	20	
11	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL 2	2	20	

DEPARTEMENTAL 4 - Poule D				
Cl	Equipe	Pts	Jo	
1	F.C. ETOILE VERTE 2	43	16	
2	SAINT MARTIN LE BEAU 2	38	16	
3	CHARGE ES 2	34	16	
4	ESVRES/INDRE AS 2	27	16	
5	ES LA VILLE AUX DAMES 3	21	16	
6	LIMERAY-CANGHEY US 1	20	16	
7	AS TOURS SUD 2	14	16	
8	F.C. DU VAL DE CISSE 2	4	16	
9	SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 2	FG	0	
10	U.S. LOIRE ET VIGNES 2	FG	16	

DEPARTEMENTAL 4 - Poule E				
Cl	Equipe	Pts	Jo	
1	LA RICHE RACING 4	48	18	
2	LUYNES AS 2	44	18	
3	U.S. CLERE 1	38	18	
4	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 3	29	18	
5	ALERTE S. DE FONDETTES 3	24	18	
6	TOURS OLYMPIC 2	24	18	
7	PERNAY US 2	21	18	
8	RACAN Entente 2	19	18	
9	SAINT ANTOINE DU ROCHER 2	7	18	
10	LES HERMITES US 1	1	18	

DEPARTEMENTAL 4 - Poule F				
Cl	Equipe	Pts	Jo	
1	ALERTE S. DE FONDETTES 2	41	18	
2	NOTRE DAME D'OE ES 2	41	18	
3	A.C. AMBOISE 3	40	18	
4	TOURS TURK F 1	33	18	
5	CROTELLES US 1	24	18	
6	F.C. GATINES CHOISILLE 3	23	18	
7	MONNAIE US 4	19	18	
8	ST AVERTIN SP. 2	16	18	
9	ESVRES/INDRE AS 3	11	18	
10	PARCAY MESLAY AFC 1	9	18	

Les présentes décisions ci-dessus sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- **dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir**, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,

SAISON 2026/2027

6 – ENGAGEMENTS :

Dates limites de pré-engagements des équipes sur Footclubs

Jusqu'au MERCREDI 15 Juillet 2026 :

- Seniors D1, D2, D3 et D4
- Coupe Seniors Groupama
- Jeunes (U12, U13 D1/D2, U15 D1/D2, U17 et U18) engagement footclubs (+ fiches de candidatures pour le 28 juin 2026)

Reprise des championnats seniors :

- **D1** : week-end du 5 et 6 septembre 2026
- 1er tour Coupe Seniors Groupama : week-end du 26 et 27 septembre 2026
- **D2, D3 et D4 et Seniors Féminines** : week-end du 19 et 20 septembre 2026

Jusqu'au Dimanche 30 Août 2026 : ouverture des engagements sur Footclubs le 16/17 juillet

- Seniors Féminines
- Challenges D1/D2/D3 et D4

Jusqu'au Dimanche 6 Septembre 2026 : ouverture des engagements sur Footclubs le 16/17 juillet

- Jeunes Masse et Jeunes Féminines

Engagements Coupes Nationales 2026-2027

Date limite d'engagement

- Coupe de France Crédit Agricole 2026/2027 : 30 juin 2026 > le Tour 1 ou Tour Préliminaire se jouera le week-end du 22 et 23.08.2026
- Coupe Gambardella Crédit Agricole 2026/2027 : 15 août 2026
- Coupe de France Féminine 2026/2027 : 15 août 2026
- Coupe Nike Féminine U18 2026/2027 : 31 août 2026
- Coupe Nationale Futsal 2026/2027 : 15 septembre 2026

A noter que certains engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional.



COMPOSITION DU CHAMPIONNAT SENIORS

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement
ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires
en application du règlement des championnats départementaux



DEPARTEMENTAL 1	
1	ACP TOURS 2
2	ALERTE S. DE FONDETTES 1
3	AZAY CHEILLE SC 2
4	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 1
5	F. CHOISILLE LA MEMBROLLE METTRAY 1
6	F.C. VAL DE BRENNE 1
7	F.C. GATINE CHOISILLES 1
8	LA RICHE RACING 1
9	MONTS AS 2
10	STE MAURE MAILLE FC 1
11	U.S. ST PIERRE DES CORPS 1
12	UNION FOOT TOURAINE 3



DEPARTEMENTAL 2 – EC CONSULTING			
1	A.C. AMBOISE 2	16	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES 1
2	AVOINE O. CHINON CINAIS 3	17	LUYNES AS 1
3	AZAY CHEILLE SC 3	18	MONNAIE US 2
4	BOURGUEIL ES 2	19	NOTRE DAME D'OE 1
5	C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1	20	PAYS MONTRESOROIS FC 1
6	CHAMBRAY F.C. 2	21	PERNAY AMBILLOU US 1
7	CHARGE ES 1	22	R.C. VAL SUD TOURAINE 1
8	DESCARTES SG 1	23	SAINT MARTIN LE BEAU 1
9	ESVRES/INDRE AS 1	24	ST AVERTIN SP. 1
10	ET.S. VAL DE VEUDE 1	25	ST PIERRE AUBRIERE 1
11	F.A. ST SYMPHORIEN 1	26	TOURS DEPORTIVO ESPAGNOL 1
12	F.C. ETOILE VERTE 1	27	TOURS OLYMPIC 1
13	F.C. VAL DE CHER 37 1	28	U.S. PORTUGAISE DE JOUE 2
14	F.C. GATINE CHOISILLES 2	29	US RENAUDINE 1
15	FC PAYS LANGEAISIEEN 1	30	USLB LIGNIERES-BREHEMONT 1



DEPARTEMENTAL 3

1	A.F. BOUCHARDAIS 1	26	LOCHES A.C. 2
2	ACP TOURS 3	27	LUYNES AS 2
3	ALERTE S. DE FONDETTES 2	28	MONNAIE US 3
4	AS TOURS SUD 1	29	MONTS AS 3
5	BOURGUEIL ES 3	30	NOTRE DAME D'OE ES 2
6	CHAMPIGNY US 1	31	NOUZILLY ST. LAURENT 1
7	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 2	32	OBEE FOOTBALL CLUB 1
8	DESCARTES SG 2	33	PERRUSSON ESC 1
9	EB SAINT CYR SUR LOIRE 3	34	R.C. VAL SUD TOURAINE 2
10	ES LA VILLE AUX DAMES 2	35	RACAN FC 1
11	ESVES SAINT SENOCH 1	36	RC VAL DE L'INDRE 1
12	ET.S. VAL DE VEUDE 2	37	SAINT ANTOINE DU ROCHER 1
13	F.A. ST SYMPHORIEN 2	38	SAINT ETIENNE DE CHIGNY F.C. 1
14	F.C. CHOUZE S/LOIRE 1	39	SAINT MARTIN LE BEAU 2
15	F.C. ETOILE VERTE 2	40	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL 1
16	F.C. VAL DE BRENNE 2	41	SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 1
17	F.C. VAL DE CHER 37 2	42	SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 1
18	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY 1	43	STE MAURE MAILLE FC 2
19	FC LA CELLE / POUZAY 1	44	U.S. CLERE 1
20	FC MONTLOUIS 3	45	U.S. GRAND PRESSIGNY BARROU 1
21	FC PAYS LANGEAISIEEN 2	46	U.S. LOIRE ET VIGNES 1
22	FC VERON 1	47	U.S. ST PIERRE DES CORPS 2
23	FC2M LA MEMBROLLE METTRAY 2	48	US YZEURES PREUILLY 2
24	LA RICHE RACING 2	49	VILLEDOMER AS 1
25	LE RICHELAIIS FOOT 2	50	VILLEPERDUE SC 1



DEPARTEMENTAL 4

1	A.C. AMBOISE 3	31	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES 2
2	A.F. BOUCHARDAIS 2	32	INGRANDES SH 1
3	ALERTE S. DE FONDETTES 3	33	LA CELLE-POUZAY ENT 2
4	ANTOGNY LE TILLAC US 1	34	LA RICHE RACING 4
5	ANTOGNY LE TILLAC US 2	35	LE RICHELAIUS FOOT 3
6	AS TOURS SUD 2	36	LES HERMITES US 1
7	ASVL VALLEE DU LYS 1	37	LIMERAY-CANGEY US 1
8	AVOINE O. CHINON CINAIS 4	38	LOCHES A.C. 3
9	AZAY CHEILLE SC 4	39	MONNAIE US 4
10	BENAIUS SC 1	40	PARCAY MESLAY AFC 1
11	BERRY TOURAINE 1	41	PERNAY US 2
12	C.S. TOURANGEAU VEIGNE 2	42	RACAN Entente 2
13	CHANCEAUX S/CHOISILLE A.S. 3	43	RC VAL DE L'INDRE 2
14	CHARGE ES 2	44	LA RICHE RACING 3
15	CHARNIZAY-SAINT FLOVIER 1	45	SAINT ANTOINE DU ROCHER 2
16	CROTELLES US 1	46	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL 2
17	CROUZILLES FC 1	47	SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 2
18	ES LA VILLE AUX DAMES 3	48	SEPMES-DRACHE US 1
19	ESVRES/INDRE AS 2	49	ST AVERTIN SP. 2
20	ESVRES/INDRE AS 3	50	STE MAURE MAILLE FC 3
21	ET.S. VAL DE VEUDE 3	51	TOURS ASPO 1
22	F.C. DU VAL DE CISSE 1	52	TOURS OLYMPIC 2
23	F.C. DU VAL DE CISSE 2	53	TOURS TURK F 1
24	F.C. PAYS MONTRESOROIS 2	54	U.S. LOIRE ET VIGNES 2
25	F.C. PAYS SAVIGNEEN 1	55	U.S. PORTS-NOUATRE 1
26	F.C. GATINES CHOISILLE 3	56	U.S. PORTS-NOUATRE 2
27	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY 2	57	US RENAUDINE 2
28	FC PAYS LANGEAISIEEN 3	58	USLB LIGNIERES BREHEMONT 2
29	FC VERON 2	59	VILLEPERDUE Entente 2
30	FERRIERE/BEAULIEU 1		



CALENDRIER DEPARTEMENTAL DES JOURNEES SENIORS

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions
pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours



V	S	D	mois	D1 à 12 équipes	D2-D3-D4 à 10 équipes	
	Vac. Scol.					
	WE - Férié					
	Ma 1		sept			Rentrée
4	5	6	sept	1		
11	12	13	sept	MR		
18	19	20	sept	2	1	
25	26	27	sept	COUPE	CHALLENGE	
2	3	4	oct	3	2	
9	10	11	oct	COUPE	CHALLENGE	
16	17	18	oct	4	3	
23	24	25	oct	MR	MR	
30	31	1	nov	MR	MR	
6	7	8	nov	5	4	
13	14	15	nov	6	5	
20	21	22	nov	7	6	
27	28	29	nov	COUPE	CHALLENGE	
4	5	6	déc	8	7	
11	12	13	déc	9	8	
18	19	20	déc	COUPE	MR	
25	26	27	déc	MR	MR	
1	2	3	janv	MR	MR	
8	9	10	janv	10	MR	
15	16	17	janv	11	9	
22	23	24	janv	12	10	
29	30	31	janv	COUPE	CHALLENGE (CADRAGE)	
5	6	7	fév	13	11	
12	13	14	fév	14/COUPE RG	12	
19	20	21	fév	1/8	1/8	
26	27	28	fév	MR	MR	
5	6	7	mars	MR	MR	
12	13	14	mars	15	13	
19	20	21	mars	16	14	
26	27	28	mars	MR	MR	
L29	Ma 30	Me 31	mars			Pâques
2	3	4	avr	17	15	
9	10	11	avr	18	16	
16	17	18	avr	19	1/4	
23	24	25	avr	1/4	MR	
30	1	2	mai	20	MR	
		J6	mai			Ascension
7	8	9	mai	MR	MR	Pentecôte
14	15	16	mai	MR	MR	
L17			mai			
21	22	23	mai	21	17	
28	29	30	mai	22	18	
4	5	6	juin	1/2	1/2	
11	12	13	juin	FINALE	FINALE	
18	19	20	juin			

.....

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion : à définir.

Laurent DELCROIX

Président de séance



Philippe BONNET

Secrétaire de séance





CLASSEMENT FAIR PLAY D1

DEPARTEMENTAL 1

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matchs	Pts / match	*BONUS
1	R. LA RICHE TOURS	-39	20	-1,95	+3 pts
1	ENT.S. BOURGUEIL	-39	20	-1,95	+3 pts
3	LOCHES A.C.	-41	20	-2,05	+2 pts
4	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-43	20	-2,15	+2 pts
5	A.S. MONTS	-50	20	-2,50	+2 pts
6	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	-60	20	-3,00	+2 pts
7	F.C. VAL DE BRENNE	-65	20	-3,25	+1 pt
8	SAINT GEORGES DESCARTES	-70	20	-3,50	+1 pt
9	ALERTE S. DE FONDETTES	-75	20	-3,75	+1 pt
9	UNION FOOT DE TOURAINE	-75	20	-3,75	+1 pt
11	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	-91	20	-4,55	0 pt

CLASSEMENT AU 26 juin 2026

*Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).
 Voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.
 (Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point

CLASSEMENT FAIR PLAY D2

DEPARTEMENTAL 2 – EC CONSULTING

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matchs	Pts / match	*BONUS
1	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	-21	18	-1,17	+3 pts
2	F.C. GATINE CHOISILLES	-22	18	-1,22	+3 pts
3	LOCHES A.C.	-25	18	-1,39	+3 pts
4	F. C. DE MONTLOUIS	-29	18	-1,61	+3 pts
5	ST. AVERTIN SP.	-32	18	-1,78	+3 pts
5	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	-32	18	-1,78	+3 pts
7	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-34	18	-1,89	+3 pts
8	AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	-37	18	-2,06	+3 pts
8	U.S. MONNAIE	-37	18	-2,06	+3 pts
10	ACP TOURS	-38	18	-2,11	+3 pts
11	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	-37	17	-2,18	+3 pts
12	R. LA RICHE TOURS	-42	18	-2,33	+2 pts
13	F.C. VAL DE CHER 37	-45	18	-2,50	+2 pts
14	ET. S. VAL DE VEUDE	-47	18	-2,61	+2 pts
15	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	-46	17	-2,71	+2 pts
16	F. C. ETOILE VERTE	-49	18	-2,72	+2 pts
17	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	-50	18	-2,78	+2 pts
18	USLB LIGNIERES-BREHEMONT	-52	18	-2,89	+2 pts
18	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIE	-52	18	-2,89	+2 pts
20	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	-53	18	-2,94	+2 pts
21	A.S. LUYNES	-57	18	-3,17	+2 pts
21	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	-57	18	-3,17	+2 pts
23	EL.S. CHARGE	-58	18	-3,22	+2 pts
24	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	-64	18	-3,56	+1 pt
25	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	-77	18	-4,28	+1 pt
26	ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	-78	18	-4,33	+1 pt
27	U.S. RENAUDINE F.	-80	18	-4,44	+1 pt
28	U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOUR	-86	18	-4,78	0 pt
29	FOOTBALL CLUB SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT	-269	18	-14,94	0 pt
30	O.C. DE TOURS	-299	18	-16,61	0 pt

CLASSEMENT AU 26 juin 2026

***Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).**
Voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.
(Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point

CLASSEMENT FAIR PLAY D3

DEPARTEMENTAL 3

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
1	AM.S. ESVES LE MOUTIER/ST SENOCH	-9	18	-0,50	+3 pts
2	R. C. VAL SUD TOURAINE	-11	18	-0,61	+3 pts
3	F.C.PAYS MONTRESOROIS	-16	18	-0,89	+3 pts
4	ET. S. VAL DE VEUDE	-17	18	-0,94	+3 pts
5	U.S. YZEURES PREUILLY	-20	18	-1,11	+3 pts
6	F.C. VAL DE CHER 37	-21	18	-1,17	+3 pts
7	C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS	-22	18	-1,22	+3 pts
8	SP.C. BENAIS	-23	17	-1,35	+3 pts
8	A.S. STE. CATHERINE DE FIERBOIS	-23	17	-1,35	+3 pts
10	UNION SPORTIVE PERNAY AMBILLOU	-26	18	-1,44	+3 pts
10	ENT.S. BOURGUEIL	-26	18	-1,44	+3 pts
12	A.S. DE PREPARATION O. TOURS	-27	18	-1,50	+3 pts
13	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	-28	18	-1,56	+3 pts
14	F.C. GATINE CHOISILLES	-29	18	-1,61	+3 pts
14	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	-29	18	-1,61	+3 pts
16	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	-30	18	-1,67	+3 pts
17	SAINT GEORGES DESCARTES	-31	18	-1,72	+3 pts
18	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	-30	17	-1,76	+3 pts
19	ACP TOURS	-32	18	-1,78	+3 pts
20	AUBE S. ESVRES S/INDRE	-32	17	-1,88	+3 pts
21	A.S. MONTS	-34	18	-1,89	+3 pts
22	A. S. TOURS SUD	-36	18	-2,00	+3 pts
22	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	-36	18	-2,00	+3 pts
24	U.S. NOUZILLY ST.LAURENT	-40	18	-2,22	+3 pts
25	FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	-44	18	-2,44	+2 pts
25	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	-44	18	-2,44	+2 pts
27	SP.C. VILLEPERDUE	-45	18	-2,50	+2 pts
28	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-48	18	-2,67	+2 pts
29	LE RICHELAI FOOT	-50	18	-2,78	+2 pts
30	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIN	-52	18	-2,89	+2 pts
30	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	-52	18	-2,89	+2 pts
32	U.S. MONNAIE	-55	18	-3,06	+2 pts
32	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	-55	18	-3,06	+2 pts
34	FOOTBALL CLUB DU VERON	-56	18	-3,11	+2 pts
35	F.C. FERRIERE S/BEAULIEU	-59	18	-3,28	+2 pts
36	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	-74	18	-4,11	+1 pt
37	A.S. DE VILLEDOMER	-73	17	-4,29	+1 pt

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
38	SAINT ETIENNE DE CHIGNY FOOTBALL CLUB	-84	18	-4,67	0 pt
39	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	-85	18	-4,72	0 pt
40	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	-84	17	-4,94	0 pt
41	U.S. RENAUDINE F.	-95	18	-5,28	0 pt
42	A.S. DE L'AUBRIERE	-216	18	-12,00	0 pt
43	F.C. VAL DE BRENNE	-212	17	-12,47	0 pt
44	RACAN FOOTBALL CLUB	-216	17	-12,71	0 pt
45	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	-229	18	-12,72	0 pt
46	OBEE JOUÉ FOOTBALL CLUB	-251	18	-13,94	0 pt
47	U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	-255	17	-15,00	0 pt
48	ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE	-264	17	-15,53	0 pt
49	U. S. PORTS-NOUATRE	-6051	18	-336,17	0 pt
50	R. LA RICHE TOURS	-7265	18	-403,61	0 pt

CLASSEMENT AU 26 juin 2026

*Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).
 Voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.
 (Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point